

Note au réseau

24/03/2020

## Infos coronavirus pour les producteurs laitiers fermiers

### 1. Une remontée régulière des problématiques et demandes au ministère

Dans le contexte sanitaire actuel lié au COVID-19, de nombreux producteurs laitiers fermiers se retrouvent dans des situations extrêmement compliquées pour assurer la vente de leurs produits laitiers fermiers. La fermeture de leurs circuits de commercialisation met en péril le maintien de leur activité et entrainera chez certains de graves conséquences.

Nous avons ainsi dressé le bilan précis suivant auprès du cabinet du Ministre de l'Agriculture :

- Fermeture des collectivités laissant des volumes importants de produit dans les fermes
- Suppression des commandes des restaurants désormais fermés
- Fermeture des marchés de plein air selon les communes
- Incertitudes des affineurs sur leur capacité à vendre les fromages fermiers affinés
- Baisse des ventes sur les autres commerces d'alimentation
- Difficultés d'accès au matériel sanitaire barrière
- Problématique dans l'approvisionnement auprès des fournisseurs d'ingrédients

Au regard de ces principales difficultés remontées par le réseau, nous avons porté trois types de demandes auprès du cabinet du Ministre de l'Agriculture :

#### DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Mettre en place une aide financière au stockage temporaire des produits laitiers
- Activer une aide à la trésorerie pour les producteurs fermiers
- Une priorité pour le fonds de solidarité dès maintenant pour les producteurs fermiers

#### LOGISTIQUE : VENTE ET APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS LAITIERS

- Les marchés de plein air doivent être maintenus au cas par cas en accroissant les mesures sanitaires
- Les produits laitiers fermiers doivent avoir une place dans les rayons des GMS
- Des points de retrait des produits fermiers doivent être autorisés

#### DEMANDES D'ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

- Une dérogation aux conditions de vente selon le statut sanitaire pour pouvoir écouler du produit sur d'autres circuits de façon temporaire
- Une souplesse sur les conditions de transport des produits frais
- Une tolérance en cas d'absence d'analyses d'autocontrôles

Nous sommes dans l'attente d'un retour sur ces demandes, le ministère n'étant pas encore en mesure de donner de réponse.

### 2. Pistes de solutions possibles selon les équipements et le territoire

Suite aux différents échanges avec les structures adhérentes à la FNEC et leurs techniciens, un certain nombre d'initiatives sont en train de se mettre en place sur le terrain. Sans pour autant pouvoir apporter un soutien dans l'organisation de ces nouveaux circuits de commercialisation car cela ne peut se faire qu'au niveau local, nous vous proposons ci-dessous un inventaire non-exhaustifs de pistes de solutions possibles.

Pour plus d'informations, retrouvez notre rubrique « Coronavirus » sur notre site [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr)

## REPORTER SON LAIT

- Fabriquer de la tomme
- Congeler du caillé
- Reporter sous vide en chambre froide

## STOCKER SES PRODUITS DE REPORT

- Recenser les lieux de stockage pour des tommes ou du caillé congelé en lien avec les DDPP
- Stocker dans des lieux de stockage frais (marchés gares, MIN, entreprises spécialisées...)

Nous sommes convaincus qu'il sera plus facile de trouver de l'indemnisation sur du stockage et des produits de report, que sur des litres de lait jetés. **Ainsi, nous vous recommandons sur ce point-là de demander aux personnes du réseau de se rapprocher de votre fédération, de votre syndicat, de votre chambre d'agriculture et de votre préfecture pour trouver des lieux de stockage.**

## VENDRE SES PRODUITS AUTREMENT

- A la ferme
  - Vente à la ferme (nouveau pour certains producteurs)
  - Prendre des commandes en avance auprès du réseau personnel, voisins, etc (par téléphone, mail, Facebook ou autre)
- Drive fermier ou point relais :
  - Individuel
  - En commun avec d'autres producteurs, voire d'autres productions
- En magasin
  - Via les magasins de producteurs
  - Chez ou à côté des petits commerçants
  - Démarcher les GMS pour être référencé
- Au marché
  - Création de marchés de producteurs dans des petites communes qui n'ont pas de point de vente
- En livraison (assuré par livreur, éviter chronopost et colissimo)
  - Dans les villages sans commerces
  - Livraison des particuliers à domicile (avec un minimum de commande, se regrouper entre producteurs)

Quelques exemples de communication et de vente en ligne :

- Faire l'inventaire des producteurs locaux
  - Par le département (ex. de l'[Eure](#)) ou communauté de communes ([Grand Narbonne](#))
  - Sur une [carte de France partagée](#)
- Vendre en ligne :
  - [Fastoshe](#) autour de Montpellier s'est ouvert aux particuliers
  - [Panier Local](#)
  - [Drive fermier](#) (de Bienvenue à la ferme)
  - [Pour de bon](#)

## SOLUTION DU DON ALIMENTAIRE VIA SOLAAL (DONNE DROIT A DES DEDUCTIONS D'IMPOTS)

Plus d'infos sur notre [article dédié](#) sur notre site.

De plus, [une affiche à destination de vos clients](#) est à votre disposition pour les informer des mesures à tenir sur vos lieux de vente, ainsi que de l'absence de contamination possible par les animaux et les aliments d'après l'avis de l'ANSES.